

39. Contenus du CECR

1. « Apprentissage des langues et citoyenneté européenne »
UN CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE
POUR LES LANGUES :
APPRENDRE, ENSEIGNER, ÉVALUER

Tel est le titre du livre qu'on appelle le plus souvent CECR ou simplement le Cadre, un ouvrage de 192 pages élaboré par des experts sous l'égide de la Division des Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe.

L'ouvrage est accompagné d'un DVD de productions orales illustrant, pour le français, tous les niveaux du CECR, de A1 à C2.

2. « L'originalité du Cadre européen [...] réside avant tout dans le fait qu'il s'agit du premier outil de politique linguistique véritablement transversal à toutes les langues vivantes. Il prolonge en ce sens les travaux effectués sur les " niveaux seuils " édités de 1975 à 1990 qui étaient certes élaborés sur la base d'une vision commune de l'apprentissage et de l'utilisation des langues, mais qui étaient consacrés chacun à une langue spécifique ». (sito : P. Riba, 2006)
3. Pour les auteurs du Cadre, les *deux objectifs principaux* qui ont présidé à son élaboration sont les suivants :
 - « 1. *Encourager les praticiens* dans le domaine des langues vivantes, quels qu'ils soient, y compris les apprenants, à se poser un certain nombre de questions, et notamment :
 - Que faisons-nous exactement lors d'un échange oral ou écrit avec autrui ?
 - Qu'est-ce qui nous permet d'agir ainsi ?
 - Quelle part d'apprentissage cela nécessite-t-il lorsque nous essayons d'utiliser une nouvelle langue ?
 - Comment fixons-nous nos objectifs et marquons-nous notre progrès entre l'ignorance totale et la maîtrise effective de la langue étrangère ?
 - Comment s'effectue l'apprentissage de la langue ?
 - Que faire pour aider les gens à mieux apprendre une langue ?
 2. *Faciliter les échanges d'informations entre les praticiens et les apprenants* afin que les premiers puissent dire aux seconds ce qu'ils attendent d'eux en termes d'apprentissage et comment ils essaieront de les y aider. » (Avertissement)
4. Comme l'indique son titre, « Le *Cadre européen commun de référence offre une base commune* pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe. Il décrit aussi complètement que possible ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer ; il énumère également les connaissances et les habiletés qu'ils doivent acquérir afin d'avoir un comportement langagier efficace. La description englobe aussi le contexte culturel qui soutient la langue.

Enfin, le *Cadre de référence définit les niveaux de compétence* qui permettent de mesurer le progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie ». (§ 1.1)

Dans ces conditions, le CECR :

- s'adresse à un vaste public (constitué de tous les étudiants en langue étrangère en Europe, voire dans le monde) qu'il appelle apprenants/utilisateurs ;
 - ne propose, contrairement aux niveaux seuils qui l'ont précédé, aucun contenu spécifique en matière de notions, d'actes de parole, de lexique ou de grammaire, ces contenus faisant l'objet d'autres référentiels par niveaux.
5. Outil de référence en matière d'enseignement des langues, le CECR est aussi un instrument politique, culturel et économique qui vise en priorité, conformément à la politique du Conseil de l'Europe, à :
- *outiller* tous les Européens face aux défis représentés par l'intensification de la mobilité internationale, le renforcement de la coopération dans tous les domaines (éducation, culture, science, commerce, industrie) ;
 - *promouvoir* la compréhension et la tolérance mutuelles, le respect des identités et de la diversité culturelle par une coopération plus efficace ;
 - *répondre* aux besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle en développant sensiblement la capacité des Européens à communiquer entre eux par-delà les frontières linguistiques et culturelles. (§ 1.2)

6.	SOMMAIRE	
	Note préliminaire	3
	Avertissement	4
	Synopsis	7
	Chapitre 1 Le Cadre européen commun de référence dans son contexte politique et éducatif	9
	Chapitre 2 Approche retenue	15
	Chapitre 3 Les Niveaux communs de référence	23
	Chapitre 4 L'utilisation de la langue et l'apprenant/utilisateur	39
	Chapitre 5 Les compétences de l'apprenant/utilisateur	81
	Chapitre 6 Les opérations d'enseignement et d'apprentissage des langues	103
	Chapitre 7 Les tâches et leur rôle dans l'enseignement et l'apprentissage des langues	121
	Chapitre 8 Diversification linguistique et curriculum	129
	Chapitre 9 Évaluation	135
	Annexe A Élaboration de descripteurs de compétences	148
	Annexe B Échelles de démonstration	155
	Annexe C Les échelles de DIALANG	161
	Annexe D Les spécifications de ALTE	173
	Bibliographie générale	185

Le plan proposé dans ce sommaire peut parfois surprendre. En effet, les auteurs traitent d'abord des activités langagières (chapitre 4) avant de présenter les compétences nécessaires à la réalisation de ces activités (chapitre 5). Les activités étant le résultat de la mise en œuvre des compétences, une démarche inverse aurait semblé peut-être plus appropriée.

7. Le CECR est, sans conteste, un référentiel de qualité promis à un bel avenir. Néanmoins, malgré ses qualités incontestables et bien que ses auteurs le qualifient de « transparent » (§ 1.6.1.2), c'est un ouvrage difficile à lire, imperfection qui limite sa diffusion auprès du grand public et, notamment, *a contrario* des souhaits des auteurs, auprès des publics d'apprenants.

Illustration

Comme le précise É. Rosen (2009 : 12-13) dans sa mise en contexte du numéro 45 du *Français dans le monde, Recherches et Applications* consacré à la perspective actionnelle et à l'approche par les tâches en classe de langue, le CECR est certes disponible et bien diffusé dans plus de 36 langues, mais son texte demeure néanmoins difficilement accessible, à tel point que différents commentaires et exégèses ont été nécessaires. Ce numéro de revue constitue une orientation possible en la matière, mais il n'est sans doute pas inutile de le situer au sein de quatre phases principales de publication aux objectifs complémentaires :

1) comprendre l'historique, les principes et la philosophie du CECR pour entrer en douceur dans sa logique, en particulier sous l'angle de l'évaluation ;

2) développer les outils et manuels d'accompagnement (voir le site du Conseil de l'Europe) ;

3) présenter des applications pratiques, des études de cas, proposer des éclaircissements terminologiques, pour s'interroger sur la portée du CECR ;

4) aller au-delà du CECR, l'interpréter, en exploiter telle ou telle orientation pour renouveler la réflexion méthodologique, un axe dans lequel se situe ce numéro. Les propositions qui y sont faites pourront être mises en parallèle avec les contributions de :

- Jean-Claude Beacco (2007) qui développe la voie d'une très intéressante « approche par compétences » pensée en relation avec la notion de genre de discours, mais qui s'écarte pour ce faire des propositions terminologiques du CECR (articulant pourtant clairement les notions de compétences et d'activités) et qui ne retient pas la notion de tâche centrale dans ce document de référence ;

- Daniel Coste (à paraître) qui milite pour une nécessaire contextualisation du CECR ouvrant la voie à des travaux tels ceux réunis dans Blanchet P., Moore D. et Asselah Rahal, S. (dir.) (2008) ;

- Christian Puren (depuis 2002) qui propose en ligne, sur le site de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes de l'enseignement public, des réflexions stimulantes en n'hésitant pas, par exemple, à poser quelques « questions impertinentes » à propos du « Cadre de référence ». (É. Rosen, *Fdm, R & A* n° 45, 2009, « Perspective actionnelle et approche par les tâches »)

Renvois

Éditions internationales du Cadre européen – Référentiel